



## Litige sur reglement obseques

Par **kate**, le **14/05/2008** à **21:42**

bonjour

un ami est decédé depuis quelques mois, j'ai organisé les obsèques de cet ami car les parents etaient éloignés géographiquement et l'ex femme et les enfants (tous majeurs) n'avaient plus de contact avec lui (différent lié au divorce prononcé 1 an avant la date du décès). j'ai du laisser un cheque de caution au pompe funèbre pour l'organisation des obsèques dans l'attente de l'approvisionnement d'un rib du compte du defunt par la famille. je precise que j'avais une autorisation des parents du defunt pour l'organisation des obsèques du defunt.

apres quelques mois il s'avère que le compte bancaire du defunt ne permet pas le reglement de ses obsèques et les enfants (donc héritiers ) refusent de regler le restant du au pompe funebre malgres la perception par l'un d'eux de l' allocation deces invalidité versée par la mutuelle du defunt aux heritiers ( celle çï couvre la somme restant due intégralement).

les pompes funebres se retournent donc vers moi pour solder les obseques puique etant le client au moment du deces mandaté par les parents du défunt.

que puis je faire pour obtenir le reglement des sommes dus aux pompes funebres par les heritiers?

mercii beaucoup